

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL d'AUBURE

Séance ordinaire du 20 février 2024

Sous la présidence de Madame GAY Marie-Paule, Maire

Date de convocation : 13 février 2024

PRESENTS : BUFFLER Bénédicte, GAY Marie Paule, GERARD Christian, JUNG DUHAIL Elisa, KLETTY Christian, PLESSY Pauline, RAFFALLI Lionel, REGNIER Julien, SCHALL Alain.

ABSENTS EXCUSES : LAURENT Thierry

Secrétaire de séance : SCHALL Alain

PROCURATIONS : REGNIER Julien

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 23 janvier 2024
2. Informations, comptes rendus de réunions et commissions
3. Comptes financiers uniques (CFU) 2023
4. Affectation des résultats 2023
5. Subventions aux associations 2024
6. Composition de la Commission Communale des Finances
7. Divers

1° Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 23 janvier 2024

Le compte-rendu du 23 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité.

2° Informations, comptes rendus de réunions et commissions

- Comité Consultatif des Sapeurs-Pompiers

- Bilan 2023 :
La journée d'initiation aux gestes de premier secours a dû être annulée faute de participants en nombre suffisant.
A l'initiative de Mr GERARD Christian, adjoint au Maire et avec la complicité de Mme RIVAT Mélissa, Directrice, un exercice a été réalisé à l'école.
La motopompe défaillante a été remplacée.
Une campagne de contrôle des débits et pressions des poteaux de défense incendie a été opérée en décembre 2023.
- Effectif – Recrutement :

Il y a une baisse des effectifs des sapeurs-pompiers volontaires.
Mr FREZIER Félicien, qui a terminé sa formation de jeune sapeur-pompier volontaire, va être engagé au Corps début 2024.

- Besoin en matériel :
Le Chef de Corps n'a exprimé aucun besoin en matériel pour l'année 2024.
Cependant, il est à prévoir des réparations sur le camion qui souffre d'une fuite.
- Manœuvres :
Des exercices avec la motopompe, au camping et à l'école si l'enseignante y est favorable, sont à prévoir en 2024.

- **Commission Communale Consultative de la Chasse (4C)**

A l'ordre du jour de la réunion de la 4C :

- Informations sur la conclusion de la convention de gré à gré entre l'Association de chasse d'Aubure et la commune pour la période 2024/2033
- Le plan de chasse pour la campagne 2024/2025
- Résultats 2023 :
Le minima n'a pas été réalisé. Les chasseurs ont fait part des difficultés rencontrées pendant la campagne 2023/2024 (conditions météorologiques)
- Nomination des estimateurs de dégâts de gibier : Mr VETEAU pour le gibier rouge et Mr TAILLARD pour le sanglier

- **Commission Communale Environnement**

Les points suivants ont été abordés :

- Dans le cadre de la convention signée avec l'OHGE, la commune souhaite que lui soit communiquée les résultats sur l'amendement calco-magnésien réalisé sur la parcelle 21. Les membres se questionnent sur la généralisation sur l'ensemble du peuplement pour redynamiser les sols.
- L'association Arnica souhaite s'occuper de l'entretien et du développement de la mare pédagogique.
- L'installation d'une chevrrière sur le ban communal sur une surface d'environ 15 à 20 hectares.
- Gestion forestière : l'instauration d'une relation avec l'Université de Fribourg.
- Départ à la retraite au 1^{er} juillet 2024 de Mr SCHALL Alain.

- **Séminaire de mi-mandat de la Communauté de Communes du Pays de Ribeuwillé**

Les élus et agents publics de la CCPR se sont réunis en séminaire le samedi 3 février.

Un bilan à mi-mandat a été dressé sur le « Projet de Territoire » 2020/2026 porté par les communes membres.

Articulé autour de 3 piliers : cadre de vie, qualité de vie et solidarité, le Projet de Territoire est composé de 62 actions pour promouvoir un développement écologiquement responsable, définir un modèle qui vise à améliorer la qualité de vie de ses habitants et visiteurs et servir de moteur à la cohésion

intercommunale.

Sur ces 62 actions, 24 ont été réalisées, 33 sont en cours et 5 actions sont à mettre en œuvre.

Une analyse financière rétro-prospective 2019-2032 a également été présentée à l'assemblée.

- **Réunion des Communes Forestières**

Lors de la séance réunissant les communes forestières, il a été question de la revalorisation de la grille salariale au sein du SIVU et de l'avenir des SIVU.

- **Assemblée Générale des Maires du Haut-Rhin**

Lors de cette assemblée, la Brigade Verte a fait une présentation sur le moustique tigre, ses particularités, ses dangers.

Il a été l'occasion pour les élus de discuter sur la revalorisation du métier de secrétaire de mairie avec en ligne de mire l'échéance du 1^{er} janvier 2028 où toute commune comptant moins de 2 000 habitants devra juridiquement disposer d'un agent exerçant les fonctions de secrétaire général de mairie, relevant d'un cadre d'emplois classé au moins dans la catégorie B et toute commune comptant au moins 2 000 habitants devra juridiquement disposer d'un agent exerçant les fonctions de secrétaire général de mairie, relevant d'un cadre d'emplois classé dans la catégorie A.

- **Bilan du repas des Aînés**

41 personnes ont participé à l'événement dont les 6 membres du Conseil Municipal des Jeunes et 6 membres de l'équipe municipale.

Le prestataire retenu pour le repas a été « Saveurs d'Aubure ».

Le niveau de satisfaction a été à la hauteur des attentes des aînés de la commune.

La municipalité remercie vivement le Conseil des Jeunes pour leur aide.

- **Déménagement de l'agence postale communale**

Mme le Maire informe les membres de l'assemblée que Mme Nancie GERARD assure toujours la suppléance de Mme Karine KINDERSTUTH.

Mme Nancie GERARD a sollicité une réorganisation des espaces afin d'assurer au mieux la continuité des services au public et la surcharge de travail en l'absence de sa collègue. Avec l'appui technique de Mr Jean-François PARMENTIER et l'aide Mr Christian GERARD, l'agence postale a été déménagée au 1^{er} étage à l'accueil de la mairie pour concentrer les services dans un seul et même lieu.

La « petite salle » sera affectée aux réunions des commissions.

3° Comptes Financiers Uniques (CFU) 2023

POINT 1. Compte financier unique 2023 - Budget Eau et Assainissement

Sous la présidence de M. Lionel RAFFALLI, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte financier unique 2023 du budget 10114 (Eau et assainissement) dont le résultat s'établit comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses 2023	152 673,81	7 217,65
Recettes 2023	103 467,25	26 870,13
Résultat 2023	- 49 176,56	19 652,48
Report des résultats 2022	76 261,33	273 316,54
Résultat de clôture 2023	27 084,77	292 969,02

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement se montent à 56 900,25 € répartis comme suit :

- 6 2500,00 € pour la fourniture et la pose d'un appareil de transfert de neutralité (réseau de distribution EP).
- 50 650,25 € pour la fourniture et la pose des compteurs radio-relevables et la suite logicielle associée.

Hors la présence de Mme Marie-Paule GAY, Maire, le conseil municipal, approuve, à l'unanimité, les résultats du compte financier unique du budget 10114 – Eau et assainissement.

POINT 2. Compte financier unique 2023 - Budget général

Sous la présidence de M. Lionel RAFFALLI, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte financier unique 2023 du budget 10100 (Budget général) dont le résultat s'établit comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses 2023	528 691,70	90 197,77
Recettes 2023	575 468,58	29 840,06
Résultat 2023	46 776,88	- 60 357,71
Report des résultats 2022	173 969,19	890,33
Résultat de clôture 2023	220 746,07	- 59 467,38

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement se montent à 37 147,92 € répartis comme suit :

- 26 670,00 € au compte 231 (Immobilisations en cours) pour les plans de régénération forestière (Plan de Relance et Plan de Rebond)
- 10 477,92 € au compte 212 (aménagement de terrains)

Les restes à réaliser en recettes d'investissement se montent à 8 287,00 € dont 5 287,00 € d'aide financière de la Région Grand Est et 3 000,00 € d'aide financière de la CeA pour les travaux réalisés à l'aire de jeux.

Hors la présence de Mme Marie-Paule GAY, Maire, le conseil municipal, approuve, à l'unanimité, les résultats du compte financier unique du budget 10100 – Budget général.

POINT 3. Compte financier unique 2023 – Budget vente de chaleur

Sous la présidence de M. Lionel RAFFALLI, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte financier unique 2023 du budget 10157 (Vente de chaleur) dont le résultat s'établit comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses 2023	60 735,20	31 651,09
Recettes 2023	66 712,76	27 250,15
Résultat 2023	5 977,56	- 4 400,94
Report des résultats 2022	4 625,48	- 194,91
Résultat de clôture 2023	10 603,04	- 4 595,85

Hors la présence de Mme Marie-Paule GAY, Maire, le conseil municipal, approuve, à l'unanimité, les résultats du compte financier unique du budget 10157 – Vente de chaleur.

4° Affectation des résultats 2023

POINT 1. Affectation du résultat 2023 – Budget eau et assainissement

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr Lionel RAFFALLI, Adjoint au Maire, après avoir approuvé le Compte Financier Unique 2023 du budget 10114 – Eau et assainissement

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de	49 176,56
- un excédent reporté de	76 261,33
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	27 084,77

- un excédent d'investissement de	292 969,02
- un déficit des restes à réaliser de	56 900,25
Soit un excédent de financement de	236 068,77

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2023 : excédent	27 084,77
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0,00
Résultat reporté en fonctionnement (002)	27 084,77
Résultat d'investissement reporté (001) : excédent	292 969,02

POINT 2. Affectation du résultat 2023 – Budget général

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr Lionel RAFFALLI, Adjoint au Maire, après avoir approuvé le Compte Financier Unique 2023 du budget 10100 – Budget général

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de	44 776,88
- un excédent reporté de	173 969,19
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	220 746,07

- un déficit d'investissement de	59 467,38
- un déficit des restes à réaliser de	28 860,92
Soit un besoin de financement de	88 328,30

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2023 : excédent	220 746,07
Affectation complémentaire en réserve (1068)	88 328,30
Résultat reporté en fonctionnement (002)	132 417,77
Résultat d'investissement reporté (001) : déficit	59 467,38

POINT 3. Affectation du résultat 2023 – Budget vente de chaleur

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr Lionel RAFFALLI, Adjoint au Maire, après avoir approuvé le Compte Financier Unique 2023 du budget 10157 – Vente de chaleur

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de	5 977,56
- un excédent reporté de	4 625,48
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	10 603,04
- un déficit d'investissement de	4 595,85
- un déficit des restes à réaliser de	0,00
Soit un besoin de financement de	4 595,85

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2023 : excédent	10 603,04
Affectation complémentaire en réserve (1068)	4 595,85
Résultat reporté en fonctionnement (002)	6 007,19
Résultat d'investissement reporté (001) : déficit	4 595,85

5° Subventions aux associations 2024

Mme la maire présente les dossiers de demandes de subventions des **associations d'AUBURE** :

ASSOCIATIONS	SOLLICITE	VOTES du CM	ACCORDE
	2024		2024
Comité des fêtes	1 000,00 €	10 pour	1 000,00 €
Anciens combattants	150,00 €	10 pour	150,00 €
Club vosgien	400,00 €	10 pour	400,00 €
Conseil de Fabrique	300,00 €	10 pour	300,00 €
Conseil presbytéral	300,00 €	10 pour	300,00 €
Comité de Jumelage	600,00 €	10 pour	600,00 €
Association Arnica	100,00 €	9 pour et 1 abstention	100,00 €

TOTAL	2 850,00 €		2 850,00 €
--------------	-------------------	--	-------------------

Mme la maire présente les dossiers de demandes de subventions des **associations extérieures** :

ASSOCIATIONS	SOLLICITE	VOTES du CM	ACCORDE
	2024		2024
EMVK	510,00 €	9 pour – 1 contre	510,00 €
Ecole Sainte-Marie	Indéfini	2 abstentions – 8 contre	0 €
UDSP	120,00 €	10 pour	120,00 €
Restos du coeur	1 000,00 €	10 contre	0 €
Banque Alimentaire	Indéfini	10 contre	0 €
APAEI (Institut Saint André)	Indéfini	10 contre	0 €
Apamad	135,00	10 pour	135,00 €
Apalib	271,00	10 pour	135,00 €
AFSEP (sclérose en plaque)	Indéfini	10 contre	0 €
AFM Téléthon	Indéfini	10 contre	0 €
Association Vision'ère	Indéfini	10 contre	0 €
TOTAL			900,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer 2850,00 € de subventions aux associations d'Aubure et 900,00 € aux associations extérieures en lien avec la Commune.

En vertu de la délibération du conseil municipal du 9 mars 2021, les demandes de subventions suivantes ont été refusées :

- Ecole Sainte Marie
- Restos de cœur
- Banque Alimentaire
- APAEI
- AFSEP
- AFM Téléthon
- Association Vision'ère

6° Composition de la Commission Communale des Finances

Mme le Maire rappelle les délibérations du 23 mai 2020 et du 13 décembre 2022 portant sur la constitution et la composition des Commissions Communales.

Mme le Maire expose à l'Assemblée qu'il serait opportun de modifier la composition de la Commission Communale des Finances et propose la désignation d'un nouveau membre de cette commission.

En conformité avec les dispositions de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein de la Commission Communale des Finances :

Présidente : GAY Marie-Paule
Membres : RAFFALLI Lionel
REGNIER Julien
GERARD Christian

7° Divers

- Journée « Alsace propre »

La journée « Alsace propre » est fixée au samedi 13 avril 2024 de 08h00 à 12h00.

- Journée citoyenne

La date retenue pour la journée citoyenne est le samedi 22 juin 2024.

Une réunion préparatoire au ra lieu le mercredi 22 mai 2024 à 20h00 afin de lister les divers travaux à proposer aux habitants et le matériel nécessaire.

- Rencontre « Des racines et des hommes » du 23 mars 2024

Cette journée a pour but d'échanger sur les grands enjeux forestiers dont le changement climatique, le déséquilibre forêt-gibier, la filière bois et la multifonctionnalité des forêts.

Lors de cette conférence, la commune d'Aubure sera représentée par Mme GAY Marie-Paule, Mme JUNG DUHAIL Elisa et Mr KLETTY Christian.

- Présence à l'Assemblée Générale du Comité des Fêtes

L'Assemblée Générale du Comité des Fêtes se tiendra le 16 mars 2024 à 14h30.

Mme PLESSY Pauline, Mrs LAURENT Thierry et REGNIER Julien participeront à cette réunion pour représenter la commune.

- Elections Européennes

Mme le Maire rappelle que les élections européennes auront lieu le dimanche 9 juin 2024.

Les membres du Conseil Municipal établissent le tableau des permanences au bureau de vote pour le scrutin européen.

- Planning de réunion du Conseil Municipal des Jeunes

Les prochaines réunions du Conseil Municipal des Jeunes se tiendront selon le planning ci-dessous :

Date	Ordre du jour	Elu(s) référent(s)
09/03/2024	Arnica	KLETTY Christian SCHALL Alain
13/04/2024	Alsace Propre	GAY Marie-Paule
11/05/2024	Commémoration 80 ^{ème} anniversaire de la Libération	LAURENT Thierry

- Report présentation OHGE

La présentation des travaux et recherches sur le bassin versant du Strengbach par l'équipe scientifique de l'Observatoire Hydro-Géochimique de l'Environnement (OHGE), initialement prévue ce jour, a dû être reportée.

Le Conseil Municipal propose à l'OHGE d'intervenir avant l'ouverture d'une prochaine séance dont la date est encore à définir.

- Remplacement ATSEM

Il devient difficile de pallier au pied levé à des absences de courte durée de l'ATSEM (maladie notamment). L'équipe municipale est invitée à entamer une réflexion sur les options possibles pour permettre à la commune d'assurer un remplacement dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions pour les enfants et l'enseignante.

Fin de la séance à 22h30